

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-83 du 02 Avril 1996

Portant nomination du Directeur du
Centre National de Sécurité Routière au
Ministère des Travaux Publics et des
Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 92-18 du 18 Février 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01er Avril 1996 ;

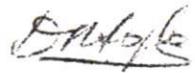
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Etienne Sossou AHOUANKA, est nommé Directeur du Centre National de Sécurité Routière.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 02 Avril 1996

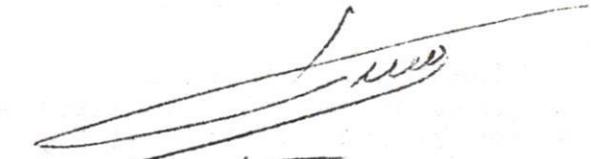
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLÓ.-

.../...

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports



Georges GUEDOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MTPT - MF 8
AUTRES MINISTERES 18 DGBM - DGTCP - CF - DGID 4 GCONB 1 DCCT - INSAE
BCA DPE 4 UNB- FASJEP - ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-